**REGLEMENT CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNES**

**2023/2024**



**Préambule :**  **Le Comité Départemental d’Ille et Vilaine et plus particulièrement la Commission Jeunes du 35, souhaite organiser un Circuit Départemental Jeunes (CDJ) sur la saison 2023/2024. Ce circuit sera dédié principalement aux meilleurs joueurs du département sur les séries 1 et 2. Nous souhaitons mettre en valeur ce circuit grâce à une dotation remise en fin de saison aux vainqueurs. Cette compétition est une réponse à la nouvelle réforme des compétitions jeunes qui prône une course aux points pour atteindre les compétitions de référence nationale (CEJ, Brassage d’accession, Qualification France, Championnat de France). Nous souhaitons donc proposer la meilleure offre possible pour que nos meilleurs jeunes atteignent leur meilleur niveau.**

1. **GENERALITES**
2. Le CDJ se déroule en application des règlements FFBaD, de la LBBaD et du présent règlement.
3. Le CDJ sera composé de 5 étapes sur les dates suivantes
   * CDJ n°1 30 Septembre et 1er Octobre 2023 sur le week-end entier en simple et double
   * CDJ n°2 12 Novembre 2023 en simple
   * CDJ n°3 06 et 07 Janvier 2024 en simple et double
   * CDJ n°4 04 Février 2024 en simple
   * CDJ n°5 16 et 17 Mars 2024 en simple et double
4. Les étapes du CDJ se dérouleront au minimum sur une salle de 9 terrains ou bien deux salles à proximité
5. Sur les étapes qui se déroulent sur un week-end entier, nous ne fermons pas l’attribution à deux clubs différents. Nous aurons un échange avec eux le cas échéant.
6. La gestion des CDJ se fera via le logiciel Badnet
7. Le Juge-Arbitre de chaque étape des CDJ sera dans un premier temps recherché par le Comité Départemental. Si toutefois, le club support d’une étape souhaite avoir son propre JA, celui-ci devra nous le signaler en amont.
8. Une sélection des joueurs sera établie par le référent jeune en amont de la compétition et les retours définitifs seront transmis au responsable ou GEO de l’étape CDJ.
9. La confection des tableaux sera établie le mardi précédent l’étape CDJ par le responsable de la compétition ou le GEO de l’étape CDJ en accord avec le référent jeune et la Commission jeunes du 35
10. Les convocations seront publiées sur Badnet.
11. Les droits d’engagement seront reversés au club support d’un montant de 5 € pour un tableau et de 10 € pour deux tableaux.
12. Les joueurs qui acceptent leur sélection doivent s’inscrire sur badnet avant la clôture des inscriptions.
13. L’accueil des joueurs extérieurs est autorisé sur le circuit mais une priorité sera faite aux joueurs appartenant au Comité 35 sur les tableaux de simple. En ce qui concerne le double, dans l’optique d’une recherche de temps de jeu pour les joueurs, aucune priorité sera faite mais le club respectera l’ordre d’arrivée des inscriptions.
14. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer au circuit départemental jeunes, tout joueur sera tenu d’être titulaire d’une licence FFBaD pour la saison en cours, à la date du tirage au sort.

Cette licence doit être délivrée au sein d’un club affilié du Comité 35 de Badminton.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, inter-régionale ou nationale jeunes sera autorisé à participer à celles-ci. Ce joueur est dans l’obligation d’avertir le Référent jeunes avant la compétition.

Les joueurs provenant des départements extérieurs sont autorisés seulement à partir des Séries 3,4 etc…

En cas de non-respect de ce règlement, le joueur pourra se voir interdit de toute compétition pendant 2 mois

1. **CATEGORIES D’AGES**

Se référer au document fédéral <https://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2023-2024/> pour connaitre les catégories d’âge pour la saison 2023/2024

1. **DEMANDE D’AUTORISATION**

C’est le comité qui se charge de faire la demande des étapes du circuit départemental sur Poona.

Le club support de l’étape CDJ devra fournir au Comité : la fiche d’inscription et la plaquette du tournoi afin de pouvoir diffuser les informations aux clubs du territoire via son site internet, son mailing et ses réseaux sociaux.

Un numéro d’autorisation sera généré par Poona lors de la validation de la demande d’autorisation.

1. **NOMBRES DE TERRAINS**

Afin d’éviter des temps d’attente trop longs, voici nos préconisations :

Nombre de terrains nécessaires : 1 terrain pour 10 joueurs ou paires.

Nombre de terrains nécessaires si 2 catégories d’âge : 7 au minimum.

Nombre de terrains nécessaires si 3 catégories d’âge : 9 au minimum.

**NB : Les Poussins et les Minibad sont considérés comme une même catégorie d’âge**.

Par exemple, nombre de terrains nécessaires si toutes catégories d’âge sur une seule série : 7 au minimum.

Il est possible, également, d’utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de dix minutes l’une de l’autre en voiture.

NB : En cas de doute, n’hésitez pas à solliciter la Commission Départementale Jeunes.

1. **TABLEAUX**

**6.a Confection des Tableaux**

Les séries doivent permettre de regrouper les joueurs ou les paires par niveau de jeu.

Le niveau se définit par rapport au classement CPPH (classement par points hebdomadaire) du

joueur ou de la joueuse ou de la paire le jeudi précédant le tournoi.

Ce classement servira de référence pour répartir les joueurs par séries et désigner les têtes de séries.

Les séries 1 et 2 de chaque catégorie seront établies par la Commission Jeunes 35 à travers son référent jeunes.

La série 1 et 2 seront composées entre 4 à 6 joueurs maximum chacune.

Pour les autres séries, le club organisateur veillera à faire une répartition la plus homogène possible en termes de niveau et en privilégiant des poules de 4,5,6 voire 7 en fonction des inscriptions. L’objectif principal de ce fonctionnement est que chaque joueur puisse faire le plus de matchs possible.

**6.b Minibad/Poussins**

Les Minibad pourront intégrer les séries ayant des Poussins à condition d’avoir l’accord du référent jeune et de la commission jeunes du 35.

Le classement CPPH étant masqué par la FFBaD pour les Minibad et les Poussins, le club organisateur peut s’appuyer sur le top via le site <https://www.myffbad.fr>

Le club organisateur pourra se charger de la constitution des tableaux pour les catégories Minibad et Poussins, en prenant en compte ce top mais il pourra également consulter la Commission et le référent jeunes du Comité.

**6.c Surclassements**

Les surclassements pourront être autorisés à conditions d’avoir été étudié et validé par le club support, la Commission Jeunes et le référent jeunes.

1. **CALENDRIER**

Le Circuit CDJ se déroulera en plusieurs étapes. Vous trouverez le calendrier mis à jour sur l’adresse suivante :

1. [**https://docs.google.com/spreadsheets/d/16oWrxbeI-XVVBgLizRXc4kJh0WS96jvD/edit?usp=drive\_link&ouid=102620166835635968633&rtpof=true&sd=true**](https://docs.google.com/spreadsheets/d/16oWrxbeI-XVVBgLizRXc4kJh0WS96jvD/edit?usp=drive_link&ouid=102620166835635968633&rtpof=true&sd=true)
2. **HORAIRES**

Début d’un tournoi : au plus tôt 9h00 (Convocation 8h30 au plus tôt).

Fin du tournoi : au plus tard 18h00

1. **VOLANTS**

Niveau N avec les séries N1, N2 et N3 : ce groupe correspond à des joueurs dont la pratique est de niveau National

Niveau R avec les séries R4, R5 et R6 : ce groupe correspond à des joueurs dont la pratique est de niveau Régional

Niveau D avec les séries D7, D8 et D9 : ce groupe correspond à des joueurs dont la pratique est de niveau Départemental

Niveau P avec les séries P10, P11 et P12 : ce groupe correspond à des joueurs dont la pratique est de niveau Promotion.

**Par conséquent, les joueurs classés de N1 à D9 devront jouer en volants plumes (de niveau National à Départemental) .**

1. **MATCHES**

Le nombre maximum de matches pour un joueur est de 8 sur une journée.

Tous les matches se disputent en 2 sets gagnants de 21 points, selon la réglementation FFBaD

1. **COACHING**

**11.1 Tableaux Minibad-Poussins-Benjamins**

L’acte de coaching est autorisé à la pause à 11 points ainsi qu’entre les sets.

Cependant, dans la volonté éducative de rendre les jeunes autonomes, l’acte de coaching (orientations technico- tactiques) est INTERDIT entre les points pour ces 3 catégories d’âge. Guider les joueurs au sujet du placement au service (pair / impair) est toutefois possible.

Toute personne ne respectant pas ce point de règlement pourrait se voir interdire l’accès aux chaises de coach durant le tournoi par l’organisateur du tournoi.

**11.2 Tableaux Minimes-Cadets-Juniors**

L’acte de coaching est autorisé entre les points, à la pause à 11 points ainsi qu’entre les sets.

1. **TENUE VESTIMENTAIRE**

Tout joueur participant à un tournoi individuel jeunes devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : <https://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2023-2024/>

1. **FRAIS D’INSCRIPTION**

Les frais d’inscription maximum sont de 5 € par joueur et par tableau, et de 10 € pour deux tableaux.

La recette des frais d’inscription reste entièrement acquise au club organisateur

1. **L’ARBITRAGE**

Lorsqu’il n’y a pas d’arbitre sur le match en cours, les joueurs sont en auto-arbitrage.

Tout problème lié au score doit être géré par le juge arbitre ou l’organisateur du tournoi

1. **COMPORTEMENTS**

Les comportements déviants des joueurs (insultes, jets de raquette, etc…), voire des parents pourront être sanctionnés par le Comité Départemental de Badminton d’une éventuelle interdiction de participation en tournoi.

Afin d’éviter les conflits entre adultes, nous rappelons qu’en cas de désaccord il convient de solliciter l’organisateur du tournoi.

Il est également rappelé que seuls les résultats du logiciel font foi et qu'ils ne peuvent faire l'objet de modifications.

*Nous incitons l’organisateur à noter dans son compte-rendu les différents incidents survenus au cours du tournoi.*

1. **RECOMPENSES**

Le club organisateur se doit de récompenser au minimum les vainqueurs et les finalistes.

Le Comité récompensera les joueurs classés 1er, 2ème et 3ème à l’issue des 5 étapes CDJ. Cette remise de récompenses aura lieu lors de l’Assemblée Générale du Comité 35 de Badminton en Juin 2024.

1. **RESTAURATION**

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

1. **FORFAITS**

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les nuisances engendrées par les forfaits non signalés qui pénalisent fortement l’organisation des tournois et sont très désagréables pour les autres joueurs. En conséquence : Tout joueur, sachant à l’avance son indisponibilité pour le tournoi, doit téléphoner au club organisateur pour signaler son absence le plus tôt possible. Si ce forfait intervient après le tirage au sort, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser un certificat médical ou un justificatif écrit, dans les 5 jours suivant le tournoi, au Comité 35 de Badminton. Tout forfait non justifié pourrait entraîner l’interdiction de participer à d’autres compétitions.

1. **TRANSMISSION DES RESULTATS**

Le référent du club support devra envoyer le fichier généré à la Commission Départementale Jeunes, au référent jeunes dans les 48h qui suivent le CDJ. Le référent jeunes fera l’import des résultats sur Poona.

1. **CLASSEMENTS CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNES**

Comme il s’agit d’un Circuit Départemental, chaque étape CDJ sera attribuée des points pour les joueurs ayant été jusqu’aux phases finales. A la fin de chaque étape CDJ, le Comité mettra en ligne un classement à jour sur son site internet. Les trois premiers joueurs des Séries 1 et 2 de chaque catégorie seront récompensés lors de notre Assemblée Générale. Des points sont attribués en fonction de l’avancée du joueur dans la compétition :

* Série 1 : Vainqueur = 100 pts / Finaliste= 50 pts / Demi-Finaliste= 25 pts
* Série 2 : Vainqueur = 50 pts / Finaliste = 25 pts / Demi-Finaliste= 10 pts
* Série 3 : Vainqueur= 25 pts / Finaliste = 10 pts / Demi-Finaliste = 5 pts
* Série 4 : Vainqueur= 10 pts / Finaliste= 5 pts / Demi-Finaliste = 2 pts
* Série 5 : Vainqueur= 5 pts / Finaliste= 2 pts / Demi-Finaliste= 1 pt

Pour les joueurs qui seront surclassés, ils marqueront la moitié des points attribués en temps normal. Ceci pour valoriser le joueur surclassé afin qu’il continue d’acquérir des points sur sa participation sur le CDJ.

1. **CONTACTS**

Yann JOLIVEL, cadre technique départemental référent jeunes par téléphone : 06 17 17 20 51 ou par mail [: etd@badminton35.fr](about:blank)

Arnaud REMY, responsable de la Commission Départementale Jeunes par mail : [arnaud.badvern@gmail.com](mailto:arnaud.badvern@gmail.com)

Aline HERVE, présidente du Comité 35 de Badminton par mail : [présidence@badminton35.fr](mailto:présidence@badminton35.fr)

Fred BOUNGNASENG : Elu de la Commission Départementale Jeunes/Référent CDJ Poona par mail : [fboungnaseng@outlook.com](mailto:fboungnaseng@outlook.com)

Julien LETORT, cadre technique départemental agent développement en charge du calendrier des tournois : 06 77 56 44 55 ou par mail : [developpement@badminton35.fr](mailto:developpement@badminton35.fr)

*Toute participation à ce Circuit Départemental Jeunes et à son organisation implique l’entière adhésion au présent règlement.*